

Conseil d'administration du 19 Octobre 2018

Le dix-neuf octobre deux mille dix huit à 17 heures, les membres du conseil d'administration de l'association se sont réunis à la Salle Jean Pierre Calloch en PLOUHINEC.

Sont présents : Vincent MESLET, Hubert FRANCOIS, Daniel PERSON, Guy CARRE, Joseph LE FLOCH .

Assiste également à la réunion : Armande LEANNEC, adjointe au maire de PLOUHINEC,

Est absente et a donné pouvoir : Madeleine FRANCOIS.

Sont absents et excusés : Jean-Jacques LE FLOCH, Michel LE GUENNEC, Yannick PUREN, Dominique LE GUICHAOUA.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

En l'absence de Jean-Jacques LE FLOCH, la présidence de séance est assurée par Vincent MESLET. Ce dernier présente l'ordre du jour.

1. Préparation de l'assemblée générale

Jean-Jacques LE FLOCH a préparé l'ordre du jour de l'assemblée générale qui présente trois parties : le bilan de l'année écoulée : le rapport moral et le rapport financier, le renouvellement du conseil d'administration, les perspectives à court terme.

Le tiers sortant se compose des membres suivants : Hubert FRANCOIS, Michel LE GUENNEC, Daniel PERSON, Yannick PUREN

S'agissant du renouvellement des membres du conseil d'administration comprenant aujourd'hui 10 membres, le siège vacant de Michel LE CHENECHAL, décédé, devra être pourvu. La candidature de Dominique LE GUICHAOUA, ancien rédacteur en chef de la revue - Le Likès- est la bienvenue.

Les statuts de l'association permettant d'avoir un conseil d'administration supérieur à 10 membres, il pourra être fait appel à une candidature supplémentaire. Il serait souhaitable que la candidature ait un lien avec la culture.

L'assemblée générale se tiendra dans la grande salle de l'espace Jean-pierre CALLOCH, près de la scène. Elle débutera à 17 heures et devra être achevée à 19 heures.

La salle est utilisée à partir de 20h par les associations ayant oeuvré aux manifestations de commémoration 14-18. Les services techniques ont prévu de matérialiser une séparation de la salle. L'assemblée générale aura lieu côté scène.

L'organisation matérielle nécessitera que les membres du conseil d'administration soient présents dès 16 heures afin de mettre en place les chaises, tout le matériel nécessaire à la projection vidéo ainsi qu'à la sonorisation. Le pot de l'amitié pourra être servi entre 19 heures et 19 heures 45.

Le plan de salle est le suivant :

- 1 panneau blanc à gauche de la scène (pour la vidéo projection), surélevé avec 2 cubes blancs
- 150 chaises, orientées vers le panneau
- 2 ou 3 tables le long de la scène pour les intervenants
- 2 tables en entrée de salle pour l'émargement et les cotisations

Jean-Jacques LE FLOCH a souhaité inviter en outre, notamment un certain nombre de personnes qui ont participé aux côtés de la commune et de l'association au cours des années passées à la mise en œuvre du projet. La liste de ces invités est attentivement consultée et complétée.

Les membres présents sont d'accord pour que la prise de parole soit limitée au président, au trésorier, et en dernier lieu à Monsieur le Maire.

Daniel PERSON et Hubert FRANCOIS se chargent de l'avis de presse ainsi que de l'invitation des participants (par courriel ou par courrier papier à défaut).

2. Lancement de la souscription publique et communication

La souscription publique sera lancée officiellement lors de l'assemblée générale. Les affiches, dépliants devront être prêts à être diffusés pour le 16 novembre. S'agissant précisément du dépliant, après concertation avec la Fondation du patrimoine, le bon à tirer a été signé. L'impression des affiches et dépliants est à la charge de la commune.

La question de la mise à disposition des dépliants est évoquée. Les sites propices à assurer une publicité efficace à la souscription publique sont, en premier lieu, l'église, l'accueil de la mairie dès lors qu'il s'agit avant tout d'un projet culturel d'intérêt général dont la maîtrise d'ouvrage est assuré par la commune. D'autres lieux, tels que le point I et la bibliothèque municipale, services dépendant de la commune conviennent parfaitement. Il n'est pas envisagé de solliciter les commerces locaux débordés de demandes de diffusion de prospectus en tous genres.

Deux ou trois présentoirs doivent être achetés pour les dépliants de communication. Joseph LE FLOCH se charge de la démarche.

La promotion de la souscription publique passe par une politique de communication. Ainsi, une présence assidue lors de manifestations ou d'événements culturels locaux ou dans les communes proches, sous réserve de l'accord de leurs organisateurs est plus que souhaitable. Il peut s'agir d'expositions d'oeuvres d'art, de concerts, de pardons, d'auditions d'écoles de musique, du concert de Noël. En outre, la journée de l'Orgue en France sera mise à profit pour organiser, à PLOUHINEC, un événement.

Afin que l'association -Un orgue à PLOUHINEC- et que le projet soient clairement identifiés pour attirer l'attention, un Kakémono (support déroulant) sera conçu en sollicitant le concours de l'association -Ria des Arts-. Armande LEANNEC prend contact avec l'association -Ria des Arts-.

Toujours sur le plan de la communication, Jean-Jacques LE FLOCH a imaginé de faire imprimer 10 000 sachets pour baguettes de pain qui seraient remis aux boulangers locaux. Cette idée est adoptée à l'unanimité.

De même, il a imaginé un banc d'organiste, placé dans l'église, dans lequel, moyennant

obole, tout un chacun pourrait y planter un clou doré. L'idée, intéressante en soit, doit être creusée. Des questions se posent en effet, à tout le mois, quant à la bonne utilisation des clous, dès lors qu'aucune surveillance ne peut être envisagée.

Joseph LE FLOCH imagine aussi la conception d'un distributeur de billes à placer dans des tuyaux transparents. Il va poursuivre la réflexion.

3. Maîtrise d'oeuvre de l'opération

La commune est maître d'ouvrage de l'opération. La procédure de consultation pour la maîtrise d'oeuvre relative à la construction de la tribune et pour la restauration de l'orgue incombe à la commune. Armande LEANNEC se charge de suivre cette procédure.

4. Dossier de communication auprès des entreprises.

Jean-Jacques LE FLOCH, Yannick PUREN et Hubert FRANCOIS ont avancé, chacun de leur côté, sur ce dossier.

Hubert FRANCOIS présente deux documents qu'il a eu l'occasion de soumettre à Jean-Jacques LE FLOCH, la semaine dernière : une fiche synthétique du projet tenant en une page et une lettre d'accroche tenant en à peine une page et demi. Les entrepreneurs disposent de peu de temps et que la simple vue d'un dossier épais peut les rebuter d'emblée. Il faut donc concevoir un document d'accroche de deux pages au plus leur permettant de se faire une idée précise de notre ambition. Si ce document suscite leur intérêt, ils seront mieux disposés à consulter le dossier proprement dit.

Une réunion des membres de la commission communication s'impose pour statuer sur la pertinence des documents, tant sur le fond que sur la forme, et pour fédérer les différents travaux.

5. Parrainage

Hubert FRANCOIS revient sur l'idée du parrainage. Il a eu l'occasion d'en discuter avec Jean-Jacques LE FLOCH la semaine dernière.

Faire appel à un personnage en vue, étranger à la musique et en particulier à l'orgue, mais issu du monde de la culture en général, présente deux intérêts.

Le premier intérêt réside dans le fait que l'on évite de froisser des susceptibilités en sollicitant un organiste plutôt qu'un autre.

Le deuxième intérêt réside dans le fait qu'en faisant appel à un personnage du monde culturel, on montre par là même que le projet n'est pas l'affaire d'une chapelle mais celle de la promotion de la culture en tant qu'intérêt général.

Ainsi l'idée première de faire appel à un écrivain de renom national, breton de surcroît et promoteur de la culture propre à notre région, semble mieux convenir à l'ouverture d'esprit que l'on s'attache à promouvoir.

Hubert FRANCOIS présente un projet de courrier qui pourrait être adressé soit à Michel LE BRIS, soit à Yann QUEFELLEC.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et Yann QUEFELLEC sera sollicité en premier lieu. Il sera fait appel à Michel LE BRIS dans le cas où Yann QUEFELLEC ne donnerait pas suite.

L'ordre du jour étant épuisé, le président, lève la séance.